



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

ASSEMBLÉES ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
MOYENS GÉNÉRAUX

Affaire suivie par : Laetitia CHATEAU

N°A25SG02

OBJET : ARRÊTÉ AUTORISANT LE DÉPÔT PAR LAETITIA CHATEAU DES ACTES AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

La Communauté de Communes FUMEL VALLÉE DU LOT représentée par le Président,
Monsieur Didier CAMINADE,

Vu l'article 72 de la constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5211-3 ;

Vu la circulaire du 7 juin 2023 relative à la classification et modalités de transmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

Vu les fonctions occupées par :

- Madame Laetitia CHATEAU, Secrétariat Général et Assemblées ;

Considérant que Monsieur le Président est seul chargé de l'administration de la Communauté de Communes, au regard des dispositions de l'article L.5211-9 du CGCT et qu'il doit prendre les mesures d'ordre intérieur nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que pour assurer un bon fonctionnement des services, il convient d'autoriser :

- Madame Laetitia CHATEAU, Secrétariat Général et Assemblées ;

à déposer les actes de la Communauté de Communes de Fumel Vallée du Lot au contrôle de légalité ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: A compter de ce jour,

- Madame Laetitia CHATEAU
est autorisée à déposer les actes de la Communauté de Communes de Fumel Vallée du Lot au contrôle de légalité.

AR Prefecture

047-200068930-20250613-A25SG02-AI
Reçu le 17/06/2025
Publié le 17/06/2025

Article 2. : Cette autorisation est délivrée de façon permanente.

Article 3. : Le présent arrêté sera notifié aux agents et transmis :

- Au comptable de la collectivité
- Au président du Centre de Gestion

Fumel, le 13 juin 2025

Notifié à l'agent le 13 juin 2025

Le Président,



Laetitia CHATEAU

Didier CAMINADE

Transmis en Sous-Préfecture le : 17 juin 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com